

DPC sous la loupe

Printemps 2022

Nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle directrice du Développement professionnel continu

En novembre 2021, le Collège des médecins de famille du Canada^{MC} (CMFC) a accueilli la D^{re} Leonora Lalla à titre de nouvelle directrice du Développement professionnel continu (DPC). La D^{re} Lalla a obtenu son doctorat en médecine de l'Université McGill, puis a fait sa résidence en médecine de famille au Centre hospitalier de St Mary à Montréal, où elle poursuit sa pratique clinique. Inspirée par l'engagement de ses superviseurs cliniques, elle a commencé sa carrière dans l'enseignement médical en tant que superviseure aux études postdoctorales et a depuis travaillé à toutes les étapes du continuum de la formation. En 2011, elle a accédé au poste de directrice aux études prédoctorales en médecine de famille à McGill et, à ce titre, elle a fait partie de l'équipe qui a élaboré un nouveau programme d'études en médecine de famille.

Son parcours dans le domaine du DPC a débuté en 2005 lorsqu'elle s'est jointe au comité de direction du Collège québécois des médecins de famille (la section québécoise du CMFC), pour ensuite devenir présidente de son comité de DPC. La D^{re} Lalla a depuis occupé plusieurs postes de direction dans le domaine du DPC, notamment celui de vice-doyenne associée au DPC de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université McGill à Montréal, de 2016 à 2021. Elle a été présidente du Comité national du DPC (CNDPC) du CMFC de 2015 à 2021 et a présidé le groupe de

travail responsable du nouveau cadre Mainpro+^{MD} de 2014 à 2015. Elle est également présidente sortante du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins. Elle détient le titre de Fellow du CMFC.

La D^{re} Lalla met à profit son expérience, sa créativité et son enthousiasme dans ce nouveau rôle, dans le cadre duquel elle est responsable du système Mainpro+ au CMFC. Elle est également l'une des deux personnes représentant le CMFC au sein du Comité d'agrément de la FMC (CAFMC) de l'Association des facultés de médecine du Canada.

Prix du programme de DPC du CMFC

L'équipe de DPC tient à féliciter les lauréats de 2020 et de 2021 du Prix du programme de DPC du CMFC. Ce prix est remis à un programme de formation certifié Mainpro+ qui a offert une expérience d'apprentissage exceptionnelle aux membres du CMFC en pratique active ou aux personnes admissibles par la voie de la pratique. Le prix est décerné à la personne ou au groupe responsable de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme de DPC gagnant.

Lauréats de 2020

Urgences en pratique familiale – D^r François Parent, Collège québécois des médecins de famille

Simulation based learning for methadone and buprenorphine prescribing skills – D^r Peter Selby, Centre de toxicomanie et de santé mentale

Lauréats de 2021

CASTED Emergency – Arun Sayal, hôpital général de North York

UBC CPD Personal Learning Plans – Université de la Colombie-Britannique, Bureau du DPC

Les candidatures pour 2022 sont en cours d'examen et les lauréats seront annoncés cet été. Si vous souhaitez proposer un programme pour les prix de 2023, visitez le [site Web](#) afin de connaître plus de détails.

Points saillants de la réunion du Comité national du développement professionnel continu (Les 8 et 9 avril 2022)

Recommandations du groupe de travail sur les normes Mainpro+

À l'automne 2020, dans le cadre de l'engagement du CMFC envers le processus d'amélioration continue de la qualité, le CNDPC a approuvé la formation d'un groupe de travail chargé d'examiner le programme Mainpro+. Le Groupe de travail sur les normes Mainpro+ (GTNM) a commencé à se réunir au début de 2021 avec le mandat suivant :

1. Établir et examiner les normes de participation au programme Mainpro+ — dont les exigences en matière de rapports annuels ou cycliques, le rôle des exigences minimales ou maximales par catégorie et les exigences relatives aux plans d'apprentissage professionnel (PAP) — et, éventuellement, y recommander des changements.
2. Recommander si le maintien de la certification (p. ex., Certification du Collège des médecins de famille du Canada, Certificat de compétence additionnelle) au sein du CMFC doit inclure d'autres éléments au-delà de la participation au DPC.
3. Orienter l'évolution des normes Mainpro+ afin qu'elles reflètent les normes nationales et internationales de DPC pour les organisations de médecins et de professionnels paramédicaux.
4. Veiller à ce que les normes Mainpro+ reflètent les besoins des participants Mainpro+ tout en conciliant ces besoins avec les attentes des autres intervenants tels que, mais sans s'y limiter, les ordres des médecins et le grand public.

Le groupe de travail est composé de membres du CMFC, de représentants de la Fédération des ordres des médecins du Canada, de bureaux de DPC universitaires agréés par le CAÉMC, de chercheurs en DPC, d'experts en technologie du DPC, de patients partenaires, de représentants d'organisations sœurs, de représentants des sections provinciales du CMFC, de membres du personnel du CMFC et de membres du CNDPC. Le groupe s'est réuni à plusieurs reprises au cours de la dernière année. Il a notamment examiné des données relatives au programme Mainpro+ dans son état actuel, ainsi que les résultats d'un sondage auprès des membres. Le groupe de travail a formulé une série de recommandations qui ont été envoyées à un sous-groupe de membres du CMFC ainsi qu'à d'autres intervenants pour obtenir des commentaires et nous permettre de les peaufiner. Ces commentaires ont ensuite servi à l'élaboration de sept recommandations finales qui ont été présentées et approuvées par le CNDPC lors de sa réunion d'avril.

En dernier lieu, ces recommandations seront présentées au Conseil d'administration du CMFC pour approbation finale. Les recommandations approuvées par le Conseil d'administration seront mises en œuvre d'ici juillet 2024. Ce délai permettra de procéder aux mises à jour technologiques requises ainsi qu'à l'élaboration d'un plan de marketing et de communication à l'intention des membres et des intervenants concernant les changements apportés au programme Mainpro+.

Groupe de travail sur les normes de certification

En prévision de la révision des normes de certification Mainpro+ pour qu'elles tiennent compte des changements apportés au programme Mainpro+ à la suite des recommandations du GTNM, le CNDPC

a approuvé la création d'un groupe de travail sur les normes de certification. Il a pour mandat d'examiner les normes et les processus de certification actuels et de formuler des recommandations en vue de les améliorer. Les objectifs de ce groupe de travail seront les suivants :

- Réviser les normes existantes pour s'assurer de leur cohérence avec les recommandations du GTNM
- Examiner comment les normes de certification peuvent améliorer l'équité, la diversité et l'inclusion dans l'élaboration et la prestation de DPC
- Créer des normes qui reflètent la réalité post-pandémique du DPC
- Simplifier le processus de certification dans la mesure du possible
- Veiller à ce que les normes de certification continuent de protéger le DPC de toute forme de partialité et à ce que les relations avec les commanditaires restent indépendantes et transparentes

Ce groupe de travail commencera ses travaux en juin 2022 avec l'intention de présenter des recommandations au CNDPC d'ici l'automne 2023. Le groupe de travail sera composé d'intervenants clés, notamment des bureaux de DPC agréés par le CAÉMC, des organisations prestataires de DPC admissibles, des examinateurs de programmes Mainpro+, des membres du CNDPC, des patients partenaires et des chercheurs en DPC.

Certification des journées multithérapeutiques

En décembre 2021, le CMFC a mis en suspens l'approbation des examens sur le plan de l'éthique pour les activités certifiées séparément qui ont été combinées par des tiers ou par de multiples fournisseurs multiples dans le but de créer un nouveau congrès d'une journée à séances multiples ou une nouvelle conférence. Cette mesure avait été mise en place en

attendant que le CNDPC du CMFC puisse se réunir et discuter d'une politique officielle.

Lors de sa réunion d'avril, le CNDPC a pris la décision suivante concernant les activités de ce type :

- À compter d'aujourd'hui, les activités de DPC (tout format de prestation) qui comprennent deux activités ou plus et qui ont reçu individuellement la certification Mainpro+ doivent être certifiées dans leur intégralité et doivent être conformes aux normes de certification. Ces activités dans leur ensemble doivent être planifiées et organisées par une organisation prestataire de DPC admissible et être dotées d'un comité de planification scientifique, d'une évaluation des besoins valide, d'objectifs d'apprentissage et d'une évaluation globale de l'activité. Si des commanditaires sont sollicités pour ces activités, les modalités de parrainage doivent être établies entre les fournisseurs admissibles responsables de l'activité.

Une liste des organismes fournisseurs de DPC admissibles se trouve à la page six du document [Comprendre la certification Mainpro+](#). Toute activité certifiée Mainpro+ offerte dans ce format combiné lors de congrès qui n'ont pas été officiellement certifiés par le CMFC ne donnera pas droit à des crédits Mainpro+.

En faisant des recherches sur la question des journées multithérapeutiques, le personnel du DPC a découvert certaines infractions concernant les commandites et la sollicitation de contenu pour des activités comme celles-ci. Cette situation préoccupante mérite que nous rappelions ce qui est et n'est pas permis en vertu de nos normes. Il est important pour les organismes fournisseurs de DPC de noter que le fait d'inclure du contenu créé par des organisations de l'industrie des soins de santé/pharmaceutique (IPSS) ou des agences travaillant en leur nom dans des activités certifiées Mainpro+ constitue une violation des normes de certification Mainpro+. Il est également interdit de solliciter du contenu pour des activités certifiées Mainpro+ dans le cadre d'un prospectus de commandite, car cela représente l'étiquetage des séances pour un commanditaire particulier

Statut des agences de communications dans le domaine médical et des entreprises de formation médicale qui fournissent également des services de promotion et de communication

En faisant des recherches sur les questions et les violations liées aux journées multithérapeutiques, le personnel du CMFC a soulevé des préoccupations concernant certaines pratiques employées par des agences de communications dans le domaine médical qui ne sont pas conformes aux normes de certification Mainpro+.

En réponse aux communications émises par le CMFC au sujet de la suspension de la certification des journées multithérapeutiques, nous avons reçu plusieurs messages d'agences de communications dans le domaine médical impliquées dans des activités de DPC certifiées, qui indiquaient clairement que ces organisations travaillaient directement avec les sociétés pharmaceutiques parrainant des activités de DPC certifiées Mainpro+.

Le personnel de ces organisations a fait référence à plusieurs reprises aux compagnies pharmaceutiques comme leurs clients ou a dit représenter des clients précis du domaine pharmaceutique dans l'organisation d'activités de DPC. Le personnel du DPC a effectué une vérification des programmes actuellement certifiés et a découvert que certaines agences de communications dans le domaine médical travaillaient avec des organisations prestataires admissibles, tandis que d'autres semblent fonctionner de façon hybride comme des entreprises de formation médicale/agences de communications dans le domaine médical et soumettent directement leurs demandes de certification au CMFC.

Pour s'assurer que le CMFC respecte la Norme nationale de soutien aux activités de DPC agréées, et pour démontrer une plus grande harmonisation avec les organisations avec lesquelles nous avons des ententes réciproques comme l'American Academy of Family Physicians, le CNDPC a approuvé les précisions et les changements suivants à la politique de certification Mainpro+ en ce qui concerne le rôle des agences de

communications dans le domaine médical et des entreprises qui fournissent des services semblables.

Or, les organismes qui fournissent des services à l'IPSS, y compris, mais sans s'y limiter, le soutien aux conseils consultatifs, la reconnaissance de la marque et la promotion, ou qui travaillent directement avec l'IPSS au développement de programmes éducatifs, ne peuvent agir comme organismes fournisseurs d'activités de DPC certifiées Mainpro+ et ne peuvent soumettre au CMFC ou aux sections provinciales des demandes de certification Mainpro+ ou d'examen sur le plan de l'éthique.

Les modifications suivantes ont également été apportées aux normes de certification Mainpro+ :

- Les organismes fournisseurs de DPC admissibles peuvent faire appel à des agences de communications dans le domaine médical pour le soutien logistique des activités de DPC certifiées Mainpro+ uniquement lorsque ces agences de communications dans le domaine médical ne sont pas retenues par le ou les commanditaire(s) du programme pour du travail lié à cette même activité. Les organismes fournisseurs qui travaillent avec des agences de communications en vertu d'un contrat avec les commanditaires du programme pour la même activité contreviennent aux normes Mainpro+.

Nous sommes conscients que ces précisions et changements peuvent avoir un impact sur des travaux déjà en cours. Pour faciliter la transition, nous autoriserons les agences de communications dans le domaine médical et les agences de communications dans le domaine médical/entreprises de formation médicale hybrides qui travaillent déjà avec des organismes fournisseurs admissibles à continuer de soumettre des demandes et des examens sur le plan de l'éthique à CERT+ jusqu'au **1^{er} janvier 2023**. Après cette date, nous n'accepterons plus les demandes de ces types d'organisations en aucune circonstance. À compter du **1^{er} novembre 2022**, nous n'accepterons plus les demandes de certification ou d'examen sur le plan de l'éthique provenant d'agences de communications dans le domaine médical et d'agences de communications dans le domaine médical/d'entreprises de formation médicale hybrides

qui travaillent de manière indépendante avec des comités de planification scientifique

Ces mises à jour de nos politiques ont été partagées avec les organismes fournisseurs concernés dans notre système ainsi qu'avec Médicaments novateurs Canada.

Mises à jour du formulaire de demande CERT

En juin 2022, deux améliorations majeures seront apportées à la plateforme d'application CERT+. Celles-ci visent à optimiser les données que nous recueillons et à assurer que le CMFC continue de se conformer à la Norme nationale de soutien aux activités de DPC accréditées et qu'il respecte les normes des autres organismes d'accréditation au Canada.

La première amélioration nous permettra de mieux répertorier les organismes fournisseurs de DPC dans notre système. Tous les utilisateurs du système seront invités à répondre à des questions de classification la première fois qu'ils se connecteront après le 23 juin. Ces questions nous aideront à comprendre les organisations pour lesquelles les utilisateurs travaillent et détermineront si elles sont autorisées ou non à soumettre une demande de certification Mainpro+. Un processus de classification semblable sera entrepris pour les organisations qui rendent compte des activités de DPC examinées. Le personnel du DPC s'active actuellement à classer les organisations dans notre système comme organisations admissibles ou inadmissibles. Toutes les organisations non admissibles seront informées de leur statut avant le

23 juin. Il est possible de faire appel et/ou de modifier toute classification en communiquant avec l'équipe de certification Mainpro+. La classification sera basée sur la définition des fournisseurs admissibles qui se trouve à la page six du document [Comprendre la certification Mainpro+](#). Cette classification nous fournira de bien meilleures données sur les créateurs de DPC pour les médecins de famille au Canada et permettra d'orienter les politiques et la stratégie de DPC du CMFC à l'avenir.

La deuxième amélioration est une mise à jour des questions du formulaire de demande CERT+ qui prendra effet le 23 juin. Ces modifications nous aideront à recueillir des données plus précises et plus pertinentes concernant le financement du DPC à l'intention médecins de famille et amélioreront notre capacité d'évaluer dans les demandes la conformité à la Norme nationale de soutien des activités de DPC accréditées. Les changements apportés aux questions comprennent l'utilisation de cases d'option et de listes déroulantes au lieu de champs de texte (réponse ouverte), ainsi que l'ajout de nouvelles questions et exigences de téléchargement. À partir du 23 juin, les candidats devront indiquer si l'activité prévoit la participation d'exposants (en personne ou virtuels) et fournir les prospectus d'exposition/de commandite pour examen, ainsi que les ententes de commandite. Le téléchargement de ces pièces deviendra obligatoire si la demande indique la présence de commanditaires et/ou d'exposants. Ces changements concerneront toutes les nouvelles demandes et les demandes en cours à compter du 23 juin.

Si vous avez des questions sur ces améliorations de la plateforme, veuillez communiquer avec l'équipe de certification Mainpro+ à certplus@cfpc.ca.

Exigences pour l'examen sur le plan de l'éthique des activités de DPC présentées virtuellement en direct

Dans un numéro précédent, nous avons présenté des scénarios sur la manière de soumettre les examens sur le plan de l'éthique des activités de DPC présentées virtuellement en direct. Après avoir reçu un certain nombre de questions, nous avons mis à jour les scénarios ci-dessous. Veuillez noter qu'un examen sur le plan de l'éthique est requis pour toute activité de DPC présentée en direct qui reçoit le soutien financier d'une organisation à but lucratif. À titre de rappel, les éléments suivants sont évalués dans le cadre de l'examen sur le plan de l'éthique :

- Les composantes logistiques des séances (p. ex., les repas, les pauses, les divertissements, les activités sociales, le lieu, la plateforme en ligne, les conférenciers et les présentateurs)
- Le matériel promotionnel, les invitations, la correspondance avec les participants potentiels, les attestations de participation et toutes les autres annonces publiées dans les médias imprimés ou électroniques (p. ex., sites Web, blogs); cet examen

comprend la vérification qu'aucun élément d'image de marque de commanditaires n'apparaît dans le matériel et que les déclarations de certification Mainpro+ appropriées sont utilisées

- Les coûts à couvrir par les participants (p. ex., inscription et activités sociales); cet examen a pour but de vérifier que les frais encourus par les participants ne sont pas subventionnés de sorte que les commanditaires aient une influence sur le contenu pédagogique
- Les formulaires et diapositives de déclaration de conflit d'intérêts dûment remplis pour les conférenciers, les modérateurs et les animateurs de la séance doivent être examinés

Il est parfois compliqué de discerner les circonstances dans lesquelles un examen sur le plan de l'éthique est nécessaire pour une activité de DPC présentée virtuellement en direct. Voici quelques scénarios afin d'aider les fournisseurs à mieux comprendre ce qui doit être fait. Veuillez noter que ces scénarios sont pertinents pour les programmes qui bénéficient du soutien financier d'organisations à but lucratif et qui doivent faire l'objet d'un examen sur le plan de l'éthique.

Scénarios	Attentes pour l'examen sur le plan de l'éthique
1. Les médecins assistent à un webinaire en direct depuis leur clinique, et un repas leur est livré par un représentant du commanditaire. Cela peut avoir lieu dans plusieurs cliniques partout au pays pour le même webinaire en direct.	Un examen sur le plan de l'éthique distinct est requis pour chaque clinique où ce scénario se déroule dans le cadre de la présentation du webinaire en direct. Le dossier soumis pour l'examen sur le plan de l'éthique doit inclure des renseignements détaillés sur le coût des repas et sur la personne qui livre la nourriture.
2. Les médecins assistent à un webinaire en direct dans un restaurant ou un hôtel, en présence d'un représentant du commanditaire.	Un examen sur le plan de l'éthique distinct devra être effectué pour chacun des endroits où ce scénario se déroule (même processus que pour les présentations en personne dans un restaurant ou un hôtel).
3. Les médecins assistent à un webinaire en direct dans un restaurant ou un hôtel, sans la présence d'un représentant du commanditaire.	Mêmes exigences que pour le scénario n° 2.
4. Les médecins assistent à un webinaire en direct depuis leur domicile ou leur clinique, et un repas leur est livré par un service de livraison, mais ils n'ont aucun contact avec des représentants du commanditaire.	Une seule demande d'examen sur le plan de l'éthique est requise par province ou territoire où ce scénario se déroule. Elle peut être combinée avec l'examen sur le plan de l'éthique demandé pour le scénario n° 1 (plus haut).

5. Les médecins assistent à un webinaire en direct depuis leur domicile ou leur clinique, aucun repas n'est livré et il n'y a aucun contact avec des représentants du commanditaire.

Une seule demande d'examen sur le plan de l'éthique est requise selon la province ou le territoire où l'on considère que le webinaire est offert. Il peut s'agir de l'emplacement de l'organisation prestataire.

Veillez noter que pour les activités en présentiel, un examen sur le plan de l'éthique est requis pour chaque date et lieu où une activité se déroule.

Dates à retenir

DPC sous la loupe en direct

Anglais : Le mercredi 15 juin 2022,
de 11 h 30 à 12 h 30 (HE)

Français : Le mercredi 15 juin 2022,
de 14 h 30 à 15 h 30 (HE)

Ces webinar en direct exploreront en profondeur le contenu du bulletin *DPC sous la loupe* et permettront aux fournisseurs de programmes de poser des questions et d'obtenir des précisions. Les participants au webinaire sont invités à soumettre des questions

ou des cas à examiner. Les francophones peuvent envoyer leurs questions ou leurs cas en remplissant le formulaire au <https://survey.alchemer-ca.com/s3/50145769/CPD-in-Focus-LIVE-French>, tandis que les anglophones peuvent les soumettre au <https://survey.alchemer-ca.com/s3/50145768/CPD-in-Focus-LIVE>. Les cas et les questions seront intégrés au contenu du webinaire selon le temps à disposition et la pertinence pour la majorité du public. Les cas doivent être soumis avant le 31 mai 2022.

Inscrivez-vous au [webinaire en français](#) ou au [webinaire en anglais](#). Les deux seront enregistrés pour les personnes qui ne peuvent pas y assister en direct. Vous devez cependant vous inscrire pour recevoir les enregistrements.

Ce que nous lisons : Une bibliographie de DPC

Vous trouverez ci-dessous une liste de publications scientifiques et d'autres articles liés au DPC que nous avons découvert récemment. Ces publications ont suscité notre intérêt parce qu'elles traitent des tendances actuelles en matière de DPC, appuient les principes des normes de certification Mainpro+ ou présentent des concepts uniques dans le domaine de l'apprentissage des adultes. Nous espérons que vous trouverez ces renseignements utiles dans la création de vos activités de DPC.

Adashi EY, Cohen IG. Industry-Sponsored Speaker Programs End of the Line? *JAMA*. 2021;325(18):1835-1836.

Aminu M, Phillips E, Kolanko C. The Role of Digital Competence in CME Uptake: A Short Communication. *J Eur CME*. 2021;11(1):2019436.

Levinson W, Wong BM. Conjuguer développement professionnel continu et amélioration de la qualité. *JAMC*. 2021;193(29):E1151-E1153.

McBride A, Collins C, Osborne B, McVeigh H. Does continuing professional development enhance patient care? A survey of Irish based general practitioners: Successful implementation of mandatory CPD in Irish General Practice. *BMC Med Educ.* 2022;22(1):220.

Ng V, Gupta A, Erlich D. Brought about by necessity: how the pandemic accelerated a transformation of continuing professional development, Education for Primary Care. *Educ Prim Care.* 2022;33(1):2-5.

Windrim RC, Gan E, Kingdom JC. Répercussions de la COVID-19 sur le développement professionnel continu : la formation en ligne pour sauver la planète *J Obstét Gynécol Can.* 2022;44(3):234-237.

L'équipe de développement professionnel continu

Jeff Sisler, MD, CCMF, FCMF, CPC(HC)

Directeur général

Développement professionnel et soutien à la pratique

Leonora Lalla, MD, CCMF, FCMF

Directrice

Développement professionnel continu

Janice Harvey, MD, CCMF (MSE), FCMF

Médecin-conseil

Développement professionnel continu

Jessica Black, MEd

Responsable, Certification

Développement professionnel continu

Melissa Lujan, MSc

Responsable, Mainpro+

Développement professionnel continu

Zarreen Warsi

Responsable de projet, DPC

Développement professionnel continu

Tyrone Czernon

Responsable adjoint bilingue, Certification

Développement professionnel continu

Deborah Blois

Coordonnatrice, Certification

Développement professionnel continu

Michèle Desjardins

Coordonnatrice bilingue du programme

de soutien et de la certification Mainpro+

Développement professionnel continu

Sara Gambino

Coordonnatrice bilingue des dossiers Mainpro+

Développement professionnel continu

Rouby Moothoo

Coordonnatrice bilingue des dossiers Mainpro+

Développement professionnel continu

Liza Santos

Adjointe administrative

Développement professionnel et soutien à la pratique